



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 7 mai 2018, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire  
M. Claude Rousseau → Conseiller  
M. François Pichette → Conseiller  
Mme Nathalie Vézina → Conseillère  
M. Alain Dion → Conseiller  
Mme Caroline Turgeon → Conseillère  
M. Patrick Noël → Conseiller

**et tous formant quorum.**

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le Maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixé pour le début de la séance (article 148, C. M.).

### 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-05-02-01

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE .....
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....
- 3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL.....
  - 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018.....
- 4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....
  - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois.....
  - 4.2 Mandat : Équité salariale.....
  - 4.3 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal .....
  - 4.4 Faits saillants du rapport financier présenté par le maire .....
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE.....



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

- 5.1 Camion pompe-citerne : Installation d'une sonde à mousse.....
- 6 TRANSPORT.....
- 6.1 Autorisation : Barrage routier pour la Croix-Rouge.....
- 6.2 Mandat : Balai de rue.....
- 6.3 Demande : Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration 5588
- 6.4 Fermeture de la route des Prêtres : Défi Santé.....
- 7 HYGIÈNE DU MILIEU.....
- 7.1 Octroi de contrat : Vidange et transport des boues de fosses septiques.....
- 7.2 Adoption : Projet de règlement 450-2018 « Règlement décrétant une dépense de 958 637 \$ et un emprunt de 958 637 \$ pour le prolongement du réseau d'égout pluvial secteur de la Seigneurie et de l'émissaire Rousseau et autres travaux connexes. ».....
- 8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....
- 9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....
- 9.1 Avis de motion : Règlement 451-2018 « Règlement modifiant les grilles de spécifications de certaines dispositions de zonage et le plan de zonage afin de revoir la zone AC-4 et AD-4. ».....
- 10 LOISIRS ET CULTURE.....
- 10.1 Octroi d'un contrat de gré à gré : Peinture du LogiSport.....
- 10.2 Engagement : Camp de jour.....
- 10.3 Renouvellement d'une entente de services : Sauveteur à la piscine.....
- 10.4 Acquisition d'une enseigne.....
- 10.5 Autorisation de projet : Réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités.....
- 10.6 Programme Aide aux immobilisations.....
- 10.7 Mandat de gré à gré : Services professionnels pour le réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland.....
- 11 CORRESPONDANCE.....
- 12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....
- 13 DIVERS.....
- 13.1 Autorisation du maire à signer une entente de départ à la retraite.....
- 13.2 Célébration du 150e anniversaire du parcours de Club de golf Orléans.....
- 13.3 Demande de don : Fibrose kystique Canada.....
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS.....
- 15 LEVÉE DE LA SÉANCE.....

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

#### 3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018

2018-05-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 9 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal  
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2018 en  
effectuant les modifications suivantes :

- a. Abroger le 4<sup>e</sup> alinéa de la résolution 2018-04-04-06 ;
- b. Modifier la résolution 2018-04-05-05 en remplaçant le premier  
paragraphe qui se lit comme suit : « Autoriser la dépense de 4581 \$,  
plus les taxes, pour l'achat d'équipements nécessaires aux  
opérations du service de sécurité incendie, tel que prévu au budget  
et selon la soumission déposée par Aéro-feu numéro 61440 ».

Or, on devrait lire :

« Autoriser la dépense de 4581 \$, plus les taxes, pour l'achat  
d'équipements (bunker, casques et divers accessoires) nécessaires  
aux opérations du service de sécurité incendie, tel que prévu au  
budget et selon la soumission déposée par Aéro-feu numéro 61440  
» ;

- c. Abroger le 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> alinéa de la résolution 2018-04-07-  
08 ;

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer  
tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-03-01  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2018-05-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente  
séance ;

CONSIDÉRANT que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. François Pichette



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 39 888,29 \$ pour le mois d'avril 2018.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-04-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-05-04-02

### 4.2 Mandat : Équité salariale

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'équité salariale contraint toute organisation comptant 10 salariés ou plus à instaurer et maintenir une démarche de conformité ;

CONSIDÉRANT que les organisations québécoises doivent effectuer un exercice de maintien de l'équité salariale tous les 5 ans ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer une mise à jour de l'organigramme de la municipalité, impliquant une refonte des descriptions de tâches des employés à temps plein et de la « politique de travail » en vigueur.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de doter la municipalité d'une échelle salariale, d'une politique de santé et de sécurité au travail ainsi que d'une politique visant à contrer le harcèlement au travail ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Mandater la direction générale à effectuer, conformément à la Loi sur l'équité salariale, l'exercice de maintien de l'équité salariale.
2. Mandater la direction générale à effectuer la mise à jour de l'organigramme et les descriptions de tâche des employés à temps plein, de la politique de travail.
3. Mandater la direction générale à doter la municipalité d'une échelle salariale, d'une politique de santé et de sécurité au travail ainsi que d'une politique visant à contrer le harcèlement au travail.
4. Autoriser la direction générale à retenir des services d'une firme spécialisée en gestion des ressources humaines pour la réalisation du mandat, sans toutefois que les honoraires de cette firme ne dépassent 4000 \$.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-04-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3 Modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal**

2018-05-04-03

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT que la résolution portant le numéro 2144-2017 précisait les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2144-2017 ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Amender la résolution numéro 2144-2017 en remplaçant la date de la séance ordinaire du conseil prévue initialement au calendrier pour le lundi 6 août 2018 par la date du lundi 13 août 2018. Cette séance se déroulera à 20h00 en la salle du conseil, 515 route des Prêtres.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-04-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.4 Faits saillants du rapport financier présenté par le maire**

2018-05-04-04

Le conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit reportée à une séance subséquente.

**5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5.1 Camion pompe-citerne : Installation d'une sonde à mousse**

2018-05-05-01

CONSIDÉRANT la recommandation du chef pompier de procéder à l'installation d'une sonde à mousse sur le camion-pompe ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer le contrat d'installation d'une sonde à mousse sur le camion-pompe à Aero-Feu (soumission 64359) pour un montant de 1275,35 \$, plus



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

les taxes et les frais, conditionnellement à ce que l'installation se fasse en même temps que le test de pompe annuel pour minimiser les frais de déplacement.

2. Ajouter cette somme aux immobilisations qui sera réclamée selon les modalités de l'article 9 de l'« Entente révisée relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie ». Ce montant s'ajoute aux dépenses d'immobilisations en incendie de 13 600 \$ déjà prévu au budget qui seront réclamé en vertu de l'entente ci-haut mentionnée.
3. Autoriser la direction générale à imputer la dépense à même le surplus non affecté.
4. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-05-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6 TRANSPORT

#### 6.1 Autorisation : Barrage routier pour la Croix-Rouge

2018-05-06-01

CONSIDÉRANT la demande l'autorisation à faire un barrage routier le 13 juillet 2018 pour la Croix-Rouge ;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge a fourni à la municipalité une copie de son certificat d'assurance ;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a été avisée de la demande de barrage routier ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la Croix-Rouge à utiliser, le 13 juillet 2018, entre 10 heures et 15 heures, l'intersection suivante, en vue de tenir un barrage routier :
  - Intersection du Chemin Royal et de la Route Prévost.
2. Autoriser le barrage routier conditionnellement à l'approbation de la demande par le Ministère des Transports du Québec.
3. Permettre la fermeture de la route en vertu du Règlement numéro 397-2014 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.
4. Transmettre la présente résolution à la Sûreté du Québec, à la Croix-Rouge et à la MRC de l'Île d'Orléans.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-06-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6.2 Mandat : Balai de rue

2018-05-06-02

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2018-04-02 pour le balayage, le ramassage et le transport du sable des avenues et des rues municipalisées, le résultat de l'ouverture des soumissions du 26 avril 2018 est le suivant :

Soumissionnaire	Total de la soumission (avant les taxes)
Déneigement Dave Morin	3950 \$
Fertilisation Orléans inc.	3800 \$
Entreprises Trema inc (Les)	N'a pas soumissionné

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le Conseil municipal adjuge le contrat pour le balayage, le ramassage et le transport du sable des avenues et des rues municipalisées au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Fertilisation Orléans inc. », au coût de 3800 \$ plus les taxes, le tout selon la soumission datée du 23 avril 2018.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-06-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6.3 Demande : Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration

2018-05-06-03

CONSIDÉRANT Le Programme d'aide à la voirie locale – Volet projet particulier d'amélioration vise à maintenir la fonctionnalité des routes locales par le versement de contributions financières aux municipalités ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver les dépenses soumises à la demande d'aide financière annexé à la présente résolution pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 42 000 \$, pour la construction ou l'amélioration de la chaussée, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.
2. Exécuter les travaux dans l'avenue des Lilas, route des Prêtres, rue des Tulipes, conformément aux documents déposés en annexe sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

3. Transmettre une copie de la présente résolution au bureau de Madame la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Caroline Simard.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-06-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-05-06-04

### 6.4 Fermeture de la route des Prêtres : Défi Santé

CONSIDÉRANT que la tenue d'un événement le mercredi 13 juin dans le cadre du Défi Santé favorise l'implantation de saines habitudes de vie :-

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Autoriser la tenue d'un événement le mercredi 13 juin dans le cadre du Défi santé 2018. En cas de mauvais temps, l'événement sera reporté au jeudi 14 juin.
2. Autoriser la fermeture de la Route des Prêtres lors de l'événement Défi Santé 2018.
3. Permettre l'activité en vertu du règlement numéro 397-2014 RMU-05 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.
4. Autoriser la coordonnatrice des loisirs à inscrire la municipalité au Défi santé 2018 et d'en faire la promotion.
5. Transmettre la présente résolution à la Sûreté du Québec, à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans et à la MRC de l'Île d'Orléans et au directeur des services incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
6. Transmettre une correspondance aux résidents de la route des Prêtres, les avisant de la tenue de l'événement et de la fermeture de la route.
7. Demander à Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans d'aviser les citoyens de la route des Prêtres sur son territoire de la tenue de l'évènement et de la fermeture de la route.
8. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-06-04  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7 HYGIÈNE DU MILIEU



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

2018-05-07-01

**7.1 Octroi de contrat : Vidange et transport des boues de fosses septiques**

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2018-04-01 pour la vidange et le transport au lieu de disposition des boues de fosses septiques dans le cadre de son programme municipal, et pour les demandes ponctuelles de vidange, transport au lieu de disposition et traitement des boues de fosses septiques, et ce, sur l'ensemble de son territoire, le résultat de l'ouverture des soumissions du 3 mai 2018 est le suivant :

Soumissionnaire	Total de la soumission (avec les taxes)	
	2 ans	4 ans
Gaudreau Environnement Inc.	54 631.66 \$	105 780.52 \$
Sani Orléans Inc.	32 643.70 \$	63 079.88 \$
Sani Charlevoix Inc.	27 579.74 \$	52 764.42 \$

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le Conseil municipal adjuge le contrat pour la vidange et le transport au lieu de disposition des boues de fosses septiques dans le cadre de son programme municipal, et pour les demandes ponctuelles de vidange, transport au lieu de disposition et traitement des boues de fosses septiques, et ce, sur l'ensemble de son territoire au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « Sani Charlevoix Inc. », option 4 ans, au coût de 52 764.42 \$ plus les taxes, le tout selon la soumission datée du 1<sup>er</sup> mai 2018.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-07-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7.2 Adoption : Projet de règlement 450-2018 « Règlement décrétant une  
dépense de 958 637 \$ et un emprunt de 958 637 \$ pour le prolongement  
du réseau d'égout pluvial secteur de la Seigneurie et de l'émissaire  
Rousseau et autres travaux connexes. »**

2018-05-07-02

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 9 avril 2018 ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose le projet de Règlement numéro 450-2018 « Règlement décrétant une dépense de 958 637 \$ et un emprunt de 958 637 \$ pour le prolongement du réseau d'égout pluvial secteur de la Seigneurie et de l'émissaire Rousseau et autres travaux connexes, » abrogeant et remplaçant le Règlement 406-2014.

Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le projet de règlement portant le numéro 450-2018 « Règlement décrétant une dépense de 958 637 \$ et un emprunt de 958 637 \$ pour le prolongement du réseau d'égout pluvial secteur de la Seigneurie et de l'émissaire Rousseau et autres travaux connexes. »
2. Tenir l'assemblée publique d'information en prévision de l'adoption du Règlement 450-2018 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire est et autres travaux connexes de la municipalité et un emprunt de 958 637 \$ le 7 juin 2018, 19h45.

Document déposé : 2018-05-07-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

## 9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 9.1 Avis de motion : Règlement 451-2018 « Règlement modifiant les grilles de spécifications de certaines dispositions de zonage et le plan de zonage afin de revoir la zone AC-4 et AD-4. »

2018-05-09-01

1. Je, Alain Dion, conseiller(ère), donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement modifiant les grilles de spécifications de certaines dispositions de zonage et le plan de zonage afin de revoir la zone AC-4 et AD-4 sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil.
2. Instruction sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2018-05-09-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10 LOISIRS ET CULTURE

### 10.1 Octroi d'un contrat de gré à gré : Peinture du LogiSport

2018-05-10-01

Le conseil ordonne et statue sur l'adoption de cette résolution soit reportée à une séance subséquente.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

**10.2 Engagement : Camp de jour**

**2018-05-10-02**

CONSIDÉRANT la nécessité de combler deux (2) postes temporaires, à temps complet, à titre de moniteur(trice) du groupe de danse au camp de jour ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler trois (3) postes temporaires, à temps complet, à titre de moniteur(trice) au camp de jour ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser l'embauche de Marianne Gosselin et de Sandrine Roberge pour combler le poste de monitrice du groupe de danse au camp de jour.
2. Autoriser l'embauche de Aryanne Létourneau, Eli Caron et Derik Carrier Colin pour combler les postes de moniteur(trice) au camp de jour.
3. Assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la *Politique de travail* en vigueur.
4. Autoriser les moniteurs(trices) embauchés à suivre les formations nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-10-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.3Renouvellement d'une entente de services : Sauveteur à la piscine**

**2018-05-10-03**

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Renouveler le renouvellement des services de « Service de Sauveteurs inc. », conformément au contrat de service joint à cette résolution pour en faire partie intégrante, datée du 26 avril 2018, pour les services de surveillance de la piscine municipale.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-10-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.4Acquisition d'une enseigne**

**2018-05-10-04**

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par Mme Nathalie Vézina



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

**ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :**

1. Autoriser le démantèlement de l'enseigne situé sur le lot 140-4 à des fins d'utilité publique.
2. Assumer les frais afférents au démantèlement de l'enseigne situé sur le lot 140-4.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-10-04  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.5 Autorisation de projet : Réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités**

2018-05-10-05

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Claude Rousseau

**ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :**

1. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-10-05  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.6 Programme Aide aux immobilisations**

2018-05-10-06

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Alain Dion

**ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :**

1. Refuser la subvention pour le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland dans le cadre du Programme Aide aux immobilisations.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-05-10-06  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.7 Mandat de gré à gré : Services professionnels pour le réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland**

2018-05-10-07

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer un contrat à Gilles Laflamme, architecte, pour des services professionnels, conformément à l'offre de services jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante, datée du 5 mai 2018 pour un montant de 21 500 \$, plus les taxes applicables.
2. *Autoriser la direction générale à imputer cette somme à même le*
3. *Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant. Fonds de raiement remboursable sur 10 ans.*

*SB NS*

Documents déposés : 2018-05-10-07  
2018-05-10-07-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11 CORRESPONDANCE**

2018-05-11-01

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'avril 2018 est déposée.

Document déposé : 2018-05-11-01

**12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS**

2018-05-12-01

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

Document déposé : 2018-05-12-01

**13 DIVERS**

**13.1 Autorisation du maire à signer une entente de départ à la retraite**

2018-05-13-01

Il est proposé par M. François Pichette



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Autoriser le maire à signer l'entente de départ à la retraite du Directeur général /secrétaire –trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-05-13-02

**13.2 Célébration du 150<sup>e</sup> anniversaire du parcours de Club de golf Orléans**

CONSIDÉRANT que le club de golf Orléans soulignera en 2018 le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture du plus ancien terrain de golf en Amérique ;

CONSIDÉRANT qu'un tournoi spécial réunissant notamment les députés et les conseils municipaux aura lieu le 6 juillet 2018 au club de golf Orléans ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Assumer les coûts d'inscription au tournoi du 6 juillet 2018 organisé par le club de golf Orléans au coût de 150 \$ pour un quatuor de golf (foursome), voiture motorisée incluse.
2. Assumer les coûts pour le souper qui aura lieu le 6 juillet 2018 au club de golf Orléans au coût de 40 \$ par personne, et ce, pour 4 personnes (160\$).
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-05-13-03

**13.3 Demande de don : Fibrose kystique Canada**

CONSIDÉRANT que Fibrose kystique Canada améliore la qualité de vie des personnes atteintes de fibrose kystique, par exemple, en militant pour de meilleurs soins ;

CONSIDÉRANT que Fibrose kystique Canada vise à garantir l'accès équitable à des traitements prescrits, par exemple en militant pour que soient inscrits sur les listes provinciales et territoriales les médicaments contre la fibrose kystique ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Faire un don à Fibrose kystique Canada d'un montant de 200 \$ pour aider la fondation à réaliser sa mission et appuyer les cliniques de fibrose kystique.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14 PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 21 h 09, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 21 h 26. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

**15 LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-05-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

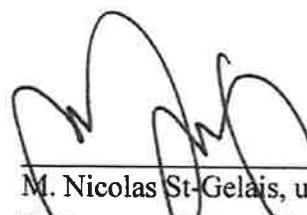
ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 21 h 27.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.<sup>1</sup>

  
M. Sylvain Bergeron  
Maire

  
M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.  
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

<sup>1</sup> **Note au lecteur :** Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).  
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.